

Vos finances communales

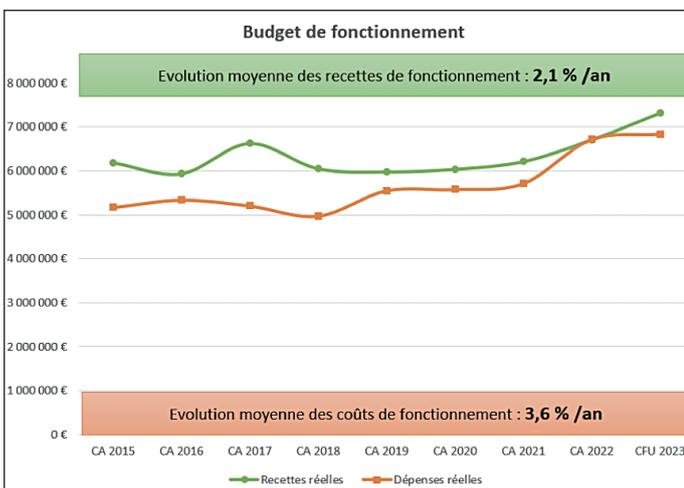


Le budget 2024 a été voté en conseil municipal le 4 avril 2024. Il poursuit une gestion saine, sérieuse et rigoureuse des finances publiques menée depuis plusieurs années par la commune.

Pour 2024, la municipalité a présenté un budget primitif fidèle aux objectifs ambitieux de gestion financière et d'investissements publics arrêtés dès son arrivée en 2018.

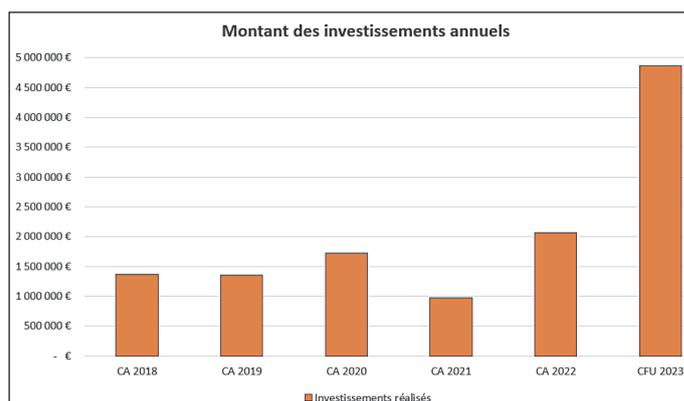
→ Quelques chiffres pour mémoire :

- Entre 2015 et 2023, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de la commune se limite à 3,6 % /an en moyenne. Dans ce contexte, nous avons réussi à conserver une épargne nette positive, à l'exception de l'exercice 2022.



- Entre 2018 et 2023, les dépenses réelles d'investissement de la commune s'élèvent à 12,3 millions d'euros dont plus du tiers sur la seule année 2023.

Un investissement qui a pu être financé grâce à des subventions, à nos fonds propres et à l'emprunt (1 million d'euros en 2023).





→ Les grands axes du budget de fonctionnement en 2024

Dans un contexte toujours inflationniste, la commune devra encore en 2024 contenir l'évolution des charges de fonctionnement et maîtriser la masse salariale.

Cet effort, important pour une commune comme la nôtre, permet surtout de trouver des moyens pour financer les investissements nécessaires à l'entretien de notre patrimoine, mais aussi développer de nouvelles infrastructures et assurer un service public de qualité, aujourd'hui et dans les années à venir.

Des efforts réalisés en veillant à préserver les services publics assurés aux Bacot-te-s :

- en préservant les écoles et les services périscolaires qui sont au cœur de l'action municipale
- en poursuivant le soutien de la commune au tissu associatif, en maintenant l'ouverture des équipements sportifs pour conserver l'ensemble des créneaux disponibles, en conservant un montant global de subventions de 452 000 €, supérieur à celui des communes comparables
- en accroissant l'accompagnement des plus fragiles avec le CCAS (190 000 € de subvention en 2024)

	Budget 2024
Charges à caractère général (Chapitre 011)	2 777 830 €
Charges de personnel et frais assimilés (Chapitre 012)	4 085 000 €
Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)	839 200 €
Intérêts de la dette (Article 66111)	53 000 €
Autres dépenses de fonctionnement	88 000 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 243 030 €
Épargne nette prévisionnelle	1 406 547 €

→ Des investissements pour l'avenir

L'exercice 2024 voit se poursuivre les ambitions du programme d'investissements communal, 7,7 millions d'euros inscrits au budget :

- construction de la médiathèque Musidora
- construction de la maison médicale
- préparation de l'aménagement de l'école de musique et d'arts dans les locaux du Pavillon Royal
- réalisation de travaux d'amélioration énergétique dans les écoles et poursuite des études pour la désimperméabilisation des cours de l'école O. Métra
- préparation avec l'agglomération de l'aménagement d'un terrain de football synthétique aux Foucherolles et concours d'architectes pour la construction d'un second gymnase au stade Langenargen
- poursuite des travaux d'urgence sur l'église et études pour l'extension du cimetière de Bois-le-Roi
- subvention de la création de logements sociaux en application de la loi SRU
- poursuite des rénovations de voiries

Un programme d'investissement financé grâce à la rigueur de la gestion communale et à un niveau d'emprunt raisonnable.

Notre dette va s'accroître cette année au service d'investissements majeurs pour la commune. Constitués à 100 % par des emprunts sécurisés à taux fixes, deux d'entre eux s'éteindront en 2026 (357 000 €). Le besoin de financement des investissements de 3,2 millions d'euros sera assuré par un recours à l'emprunt.

La dette par habitant sera portée fin 2024 à 742 €, une valeur qui correspond à celle des communes comparables à la nôtre.



→ Une fiscalité locale au service des habitants

Depuis 2018, le choix a été fait de ne pas anticiper l'évolution des taux d'imposition sur la mise en œuvre du programme d'investissement communal.

Entre 2015 et 2023, les recettes de fonctionnement de la commune n'ont progressé que de 2,1 % /an en moyenne.

Dans le même temps, nous subissons la baisse des dotations de l'État. La dotation globale forfaitaire (DGF) notamment a été sensiblement réduite et représente une perte de recette cumulée de plus de 3,3 millions d'euros rien que sur la période 2017/2023.

En 2024, la commune a fait le choix d'une augmentation significative de ses taux d'imposition, une démarche pragmatique et un choix de raison pour accompagner l'adaptation des services auprès des habitants, les engagements d'investissements communaux.

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe d'habitation résidences secondaires	13,53 %	16,17 %
Taxe foncière (bâti)	47,49 %	56,76 %
Taxe foncière (non bâti)	62,65 %	74,88 %

Un effort supplémentaire pour les habitants, pour des investissements concrets à leur service. Une augmentation qui fait suite à la stabilité des taux communaux sur deux décennies et à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.



→ 2024, une année charnière et ambitieuse

- Un fonctionnement à l'évolution contenue
- Des investissements au service des Bacot-te-s
- Une capacité d'autofinancement retrouvée